

<p>D 22-135</p> <p>CONVENTION ENTRE LE SERVICE DES EAUX ET LA SOCIÉTÉ TOTEM POUR L'INSTALLATION D'UNE ANTENNE RELAIS (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION D22-100).</p> <p>Votants : 18 Pour : 18 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>	<p>L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un décembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents</u> :</p> <p>Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE et Dominique FROT, Adjointes au Maire, Alain BERTAUD, Alain GOSSELIN, Christian MASSON, Patrick BARBA, Sylvia FLEURY, Nathalie MAHIER, Céline VOISIN et Didier FRAGASSI, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés</u> :</p> <p>Catherine POULAIN : pouvoir donné à Laurent LAEMLÉ Élisabeth LEGRAND : pouvoir donné à Annie DUBOS Joanna DE KERGORLAY : pouvoir donné à Olivier COLIN Patrick BLOSSE : pouvoir donné à Christian MASSON Antoine ARIF : pouvoir donné à Sylvia FLEURY Fabien DUPONT</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
---	--

Annie DUBOS présente aux membres du Conseil Municipal les termes d'un nouveau bail entre la ville de HOULGATE et la société TOTEM France pour préciser les nouvelles conditions de la mise à disposition d'un terrain d'une surface de 45 m² environ, appartenant à la ville et situé Route de la Corniche au Réservoir de Boulogne (Référence cadastrale : Section AH – Parcelle 126).

Celui-ci annule et remplace le précédent bail entre la ville de HOULGATE et ORANGE signé le 16/10/2016.

Dans le nouveau bail, conclu pour une durée de 12 ans, le bailleur et TOTEM France acceptent les nouvelles conditions d'accès et l'emplacement technique permettant la mise en service et l'exploitation des équipements techniques composés d'une station relais, des antennes, des câbles et chemin de câbles, des armoires techniques, le tout raccordé aux réseaux électriques et de communications électroniques.

Le montant du loyer annuel est de 3 121,81 € (trois mille cent vingt et un euros et quatre-vingt-un centimes) net, toutes charges incluses. Ce loyer sera augmenté annuellement de convention expresse entre les parties, de 1% chaque année à la date anniversaire.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- D'approuver la signature du bail entre la société TOTEM France et la ville de HOULGATE pour l'implantation d'équipements techniques sur l'immeuble appartenant à la ville sis Route de la Corniche, Réservoir de Boulogne cadastré section AH n°126 à HOULGATE ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes afférents à ce dossier.

Olivier COLIN,
Maire.



Accusé de réception en préfecture
014-211403381-20221221-D22-135-DE
Date de télétransmission : 22/12/2022
Date de réception préfecture : 22/12/2022